

Association pour la protection de l'environnement du Pays de Grignan et de l'Enclave des Papes

Siège: Mairie de Grignan - Place Sévigné - 26230 GRIGNAN

Association Loi de 1901 reconnue d'intérêt général, déclarée à la Sous-Préfecture de Nyons N° 0262002858 - JO du 11 mai 2002

Site Internet : http://www.apeg.fr E mail : mail@apeg.fr

Monsieur le commissaire enquêteur Mairie de Réauville 26230 Réauville

Grignan le 2 juillet 2015

Objet :enquête publique sur le projet e Parc Photovoltaïque de « la Clave »

Monsieur,

Je vous remercie de l'accueil que vous m'avez réservé lundi 29 juin et des informations complémentaires que vous m'avez communiquées.

Le Conseil d'administration de l'Apeg (Association pour la protection de l'Environnement du pays de Grignan et de l'Enclave des papes) s'est réuni pour étudier des documents mis à la disposition du public concernant le projet de réalisation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Réauville (26) au lieu dit « la Clave » et les informations complémentaires recueillies.

Ce projet s'implantera sur des parcelles D141,142,145,et sectionFn°456 d'une superficie totale maitrisée de 24 Ha et l'emprise du projet lui même (surface à l'intérieur de la clôture) occupera environ10 Ha (autorisation de défrichement de 9,77 Ha).

L'Apeg considère que ce projet :

- Détruit une zone boisée de 10 Ha alors que l'on connaît l'importance des arbres dans la lutte contre l'effet de serre, le rôle de protection de la bio diversité et la protection des ressources en eau.
- Participe au mitage de l'environnement du pays de Grignan en défrichant une zone forestière d'environ 10 Ha en ne respectant notamment pas les recommandations de la Direction départementale des territoires de la Drôme. En effet le défrichement prévu se situe non en bordure mais au cœur du massif et dépasse largement les 3% du massif boisé appartenant à la commune de Réauville. La commune est propriétaire de 154 Ha et aurait du limiter son parc photovoltaïque à 4,6 Ha. Pour justifier la dimension de 10Ha le projet intègre la totalité du massif boisé appartenant à la commune de Grignan qui n'a pas été consultée de toute évidence.
- Souligne l'absence d'une stratégie régionale en ce qui concerne le développement de l'énergie photovoltaïque grande consommatrice d'espace et coûteuse en terme de contribution financière pour les citoyens (CSPE). Pour mémoire la production électrique soumise à la CSPE (contribution sociale à la production d'électricité) soit 359 TWH coûte à la collectivité 6,3 milliards d'* dont 2,3 milliards soit 36% alors que cette énergie ne représente que 344GWH soit 0,01%le Photovoltaïque absorbe en 2015 36% de la CSPE pour une production égale à 0,01%
- Elle préconise que le photovoltaïque au sol soit réservé aux sites déjà artificialisés ou pollués.
- Ouvre la voie à une détérioration de l'image touristique de notre région du fait du mitage du patrimoine boisé de notre région.

L'Apeg s'inquiète en outre, que ce projet soit porté par une entreprise unipersonnelle au capital de 1€, responsable en fin de bail du démantèlement du parc et donc du recyclage des matériaux. Dans 20 à 40 ans, les citoyens de Réauville auront à charge le reboisement des parcelles défrichées mais risquent fort de devoir se substituer à l'entreprise Solaireparc A114 s'ils n'obtiennent pas à la signature du bail des garanties financières couvrant les engagements du futur locataire (réserve financière ou contrat d'assurance). Il convient de rappeler qu'à notre connaissance il n'existe pas de solution satisfaisante en matière de recyclage de l'ensemble des matériaux utilisés.

L'Apeg émet donc un avis négatif sur le projet actuel.

L'Apeg souligne qu'elle met à la disposition de ses adhérents sur son site, un résumé du dossier et a demandé à chacun d'exprimer son avis sur ce projet.

Les avis qui lui seront transmis seront remis à M. le commissaire Enquêteur en complément de la prise de position de l'Association elle même.

Pour l'Apeg, son Président Jean Luchet

Le Président, Jean Luchet